Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0167-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0167

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/10/2026

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Absent(e)s :
Madame Caroline BARRE, Monsieur Joris RIVORY

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Pierre.Olivier Malartre Sports

Objet :	Association le Puy en Velay FC : convention d'objectif et de financement 2026-2027

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

L'association Le Puy-en-Velay Football Club constitue un acteur majeur de la vie sportive locale en développant une pratique du football ouverte à tous les publics. Elle assure des missions d'intérêt général qui concourent à la politique sportive de la Ville, notamment en faveur de la jeunesse, de l'accès au sport pour tous, de la pratique féminine et de la formation des licenciés.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0167-DE

À travers son école de football, l'association accompagne de nombreux jeunes dans leur apprentissage sportif et citoyen, en s'appuyant sur un encadrement structuré et des actions éducatives reconnues. Elle développe également une politique volontariste en faveur du football féminin, contribuant à la diversification de l'offre sportive sur le territoire et à la promotion de l'égalité d'accès à la pratique sportive.

Par ailleurs, l'association participe à l'animation de la vie locale, à l'organisation de manifestations sportives et au renforcement du lien social, conformément aux orientations de la politique sportive municipale.

Afin de soutenir ces missions associatives, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 123 500 €.

La subvention dépassant le seuil de 23 000 €, conformément à la réglementation en vigueur (loi du 12 avril 2000 et décret d'application du 6 juin 2001), une convention de financement et de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de contrôle par la Ville doit être signée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026
Déport de Caroline BARRE
A reçu un avis favorable en Commission Villages - Sport du 23/09/2026

Le Conseil Municipal :

- ACCORDE à l'association « Le Puy-en-Velay Football Club » une subvention de 123 500 € pour la saison sportive 2026/2027,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat et de financement à passer entre la Ville et l'association « Le Puy-en-Velay Football Club », jointe à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 30
Contre : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 12/10/2026
Qualité : M. le Maire